

Consultations régionales en vue du 2^{ème} Congrès mondial des REL

Les REL pour une éducation de qualité, inclusive et équitable : de l'engagement à l'action

Document d'information

Préambule

Le Congrès mondial des Ressources éducatives libres, organisé en 2012 par le Commonwealth of Learning (COL) et l'UNESCO avec le soutien généreux de la Fondation William et Flora Hewlett (UNESCO, 2012a), a rassemblé plus de 400 participants originaires de 70 pays. Ce Congrès a abouti à l'adoption de la Déclaration de Paris sur les REL (annexe A) qui encourage les gouvernements à publier sous licence libre les matériels éducatifs élaborés grâce à des fonds publics.

En amont du Congrès, six forums politiques ont été organisés dans les grandes régions du monde par le COL et l'UNESCO afin d'informer les gouvernements et les dirigeants du monde de l'éducation sur le potentiel des REL et d'impliquer ces acteurs dans la rédaction de la Déclaration de Paris sur les REL. Le thème de la consultation régionale était « Favoriser le soutien gouvernemental pour les REL au niveau international ». Les six forums régionaux ont eu lieu à la Barbade, en Afrique du Sud, au Brésil, au Royaume-Uni, en Thaïlande et à Oman (UNESCO, 2016b). L'évaluation menée par la Fondation William et Flora Hewlett des initiatives de l'UNESCO et du COL en matière de REL ont démontré que depuis le Congrès mondial, les activités des deux organisations avaient été harmonisées et se complétaient mutuellement (ORS Impact, 2015). Le COL et l'UNESCO travaillent en étroite collaboration dans le domaine des REL au service des actions de plaidoyer, du renforcement des capacités et de l'élaboration de politiques pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur les REL.

Le Congrès mondial des REL visait à gagner l'appui des gouvernements en faveur de ce type de contenu. Le 2^e Congrès mondial des REL a pour objectif d'assurer la transition entre les engagements et les actions concrètes. La communauté mondiale identifiera des stratégies pour tirer pleinement partie des REL en vue d'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, d'ici à 2030.

Suite à la proposition faite par la Slovénie lors de la 199^e session du Conseil exécutif de l'UNESCO, le 2^e Congrès mondial des REL se tiendra à Ljubljana du 18 au 20 septembre 2017, sous l'égide du Gouvernement slovène. Cette manifestation marquera les cinq ans écoulés depuis la tenue du premier Congrès mondial. Dans les mois précédant le 2^e Congrès mondial, le COL, en partenariat avec l'UNESCO et le Gouvernement slovène, mènera des enquêtes de suivi auprès des gouvernements et des principales parties prenantes et entreprendra des consultations régionales afin de :

- mesurer la mise en application des recommandations formulées lors du Congrès mondial des REL auprès des principales parties prenantes, à savoir les gouvernements, les décideurs, la communauté des REL et le monde de l'éducation au sens large ;
- lancer des discussions relatives aux enjeux mis en évidence lors de l'intégration des REL, comme souligné dans le rapport final de la réunion Feuille de route pour les REL (UNESCO, Paris, 2016) ;
- sensibiliser les principales parties prenantes aux objectifs du 2^e Congrès mondial des REL et formuler des recommandations aux fins d'examen ;
- inciter davantage de gouvernements à s'engager à publier sous licence libre les matériels pédagogiques conçus à l'aide de fonds publics.

Le thème des consultations régionales est « Les REL pour une éducation de qualité, inclusive et équitable : de l'engagement à l'action ». Elles seront organisées comme suit :

Région	Date	Lieu
Asie	1 ^{er} et 2 décembre 2016	Kuala Lumpur (Malaisie)
Europe	23 et 24 février 2017	La Valette (Malte)
Etats arabes	26 et 27 février 2017	Doha (Qatar)
Afrique	2 et 3 mars 2017	Port Louis (Maurice)
Amériques	3 et 4 avril 2017	Brasilia (Brésil)
Pacifique	Fin mai 2017	Auckland (Nouvelle-Zélande)

Contexte

En 2002, le terme de « Ressources éducatives libres » (REL) a été adopté lors du Forum de l'UNESCO sur l'impact des didacticiels libres afin de décrire le phénomène de partage ouvert des ressources éducatives. De façon générale, les REL peuvent désigner des notes, des plans et des manuels de cours, des diaporamas, des fiches distribuées aux élèves, des vidéos, des tutoriels en ligne, des fichiers de baladodiffusion, des diagrammes, des cours complets ou tout autre matériel destiné à l'enseignement et à l'apprentissage. En 2012, le Congrès mondial des REL a rassemblé des gouvernements ainsi que des experts de l'éducation et des REL et souligné le rôle de ces ressources pour assurer l'égalité d'accès à une éducation de qualité. Il a également permis de présenter des mesures et des initiatives innovantes démontrant que les REL sont susceptibles de démocratiser l'accès à une éducation de qualité équitable et inclusive. Les REL pourraient apporter une contribution remarquable à l'ODD 4, qui appelle à « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » en s'appuyant essentiellement sur l'accès, l'équité et l'inclusion. Le Congrès mondial des REL (UNESCO, 2012a) est parvenu à la définition suivante :

Par REL, on entend toute ressource pédagogique qui peut être consultée, copiée, réutilisée, adaptée ou partagée librement *et* qui est mise à disposition sous licence libre ou dans le domaine public afin que son utilisation n'implique pas le versement de droits de licence.

Depuis 2012, l'accent a été mis sur l'application de la Déclaration de Paris sur les REL, afin que ces contenus soient davantage utilisés par les acteurs de l'éducation partout dans le monde. Éducation 2030 (UNESCO, 2015a) réaffirme les engagements politiques précédents visant à faciliter le dialogue politique, le partage des connaissances, l'établissement de normes et la coopération mondiale et régionale. Comme précisé dans la Déclaration de Qingdao, « les REL permettent aux acteurs de l'éducation d'améliorer la qualité et d'élargir l'accès aux manuels scolaires et aux autres contenus d'apprentissage pour en stimuler une utilisation innovante et favoriser la création de savoirs » (UNESCO, 2015b). Ce document appelle également à concevoir des stratégies sectorielles et des programmes de renforcement des capacités afin de fournir davantage de possibilités d'apprentissage tout au long de la vie de qualité pour tous.

Intégration concrète des REL

Grands enjeux

L'intégration des REL par les parties prenantes de l'éducation à l'échelle mondiale suppose de prendre en compte des facteurs déterminants relatifs à : (i) la reconnaissance des avantages des REL, (ii) la mobilisation des acteurs du monde éducatif, (iii) la résolution de questions financières et (iv) la définition claire du terme « libre » dans le contexte des REL.

Avantages

Les REL peuvent permettre d'assurer un accès plus égalitaire aux connaissances et aux moyens d'enseignement en diffusant largement des ressources pédagogiques fiables et abordables, alors que les systèmes éducatifs du monde entier sont confrontés à des défis de plus en plus grands. Face à la croissance rapide du taux de scolarisation, à l'augmentation limitée voire nulle des ressources financières consacrées à l'éducation et au déploiement continu de l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication (TIC), le soutien organisé et volontaire apporté par les systèmes éducatifs revêt une importance accrue pour : élaborer et améliorer les outils d'enseignement et d'apprentissage de qualité, les programmes scolaires ainsi que la conception des programmes et des cours, prévoir des échanges concrets avec les élèves, élaborer des outils d'évaluation efficaces ainsi que déterminer les moyens de répondre aux besoins des apprenants dans leur diversité grandissante. Ces activités ont pour but d'améliorer le cadre scolaire pour les enseignants et les élèves tout en maîtrisant les coûts grâce à une utilisation renforcée de l'apprentissage fondé sur les ressources. Les REL facilitent la gestion de cet investissement et des questions de droit d'auteur qui en découlent tout en apportant des améliorations continues et rentables aux processus d'enseignement et d'apprentissage, que ce soit dans un contexte formel ou non formel.

Rôle des parties prenantes de l'éducation

Les gouvernements ont tout intérêt à garantir que les investissements publics en matière d'éducation contribuent de façon significative et optimale au développement socioéconomique. La Déclaration de Paris sur les REL appelle les gouvernements à concéder une licence libre aux ressources pédagogiques élaborées grâce aux fonds publics. Partager ces matériels pédagogiques pourrait grandement améliorer la qualité et l'accessibilité des programmes éducatifs à travers les systèmes d'éducation nationaux en rendant les REL plus facilement accessibles à tous les acteurs de ce milieu et pas seulement aux bénéficiaires de fonds publics (UNESCO et Commonwealth of Learning, 2011). Étant donné que les gouvernements jouent souvent un rôle majeur dans l'élaboration de mesures et dans le financement des établissements d'enseignement, et que les politiques relatives au financement de l'éducation reflètent également les grandes priorités, ils sont idéalement placés pour encourager ou obliger les institutions à diffuser le matériel sous forme de REL et à utiliser des licences libres pour les outils élaborés grâce aux fonds publics. Les gouvernements peuvent également avoir recours au système de licence libre pour accroître l'effet des investissements publics en favorisant la réutilisation à grande échelle de ces derniers avec un minimum de dépenses supplémentaires.

Les gouvernements, les institutions, les éducateurs et les élèves doivent s'investir sans cesse pour développer les ressources pédagogiques nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage. Du point de vue des coûts, le meilleur moyen d'investir dans la conception et le développement de matériel est d'intégrer l'adaptation et l'utilisation concrètes des REL. Cela permet d'éviter le double emploi en s'appuyant sur ce qui existe déjà par ailleurs, de tirer parti des ressources alternatives mises en commun pour répondre aux obligations d'accessibilité, de supprimer les coûts représentés par la négociation et l'obtention de droits d'auteur et éventuellement d'impliquer les communautés de pratique dans le perfectionnement de la qualité, l'assurance qualité et la traduction.

Les REL sont-elles vraiment gratuites?

L'un des grands avantages du contenu libre est sa gratuité pour l'utilisateur final (c'est-à-dire que son téléchargement ne coûte rien en dehors des frais de connexion à Internet). Cependant, les REL entraînent des dépenses relatives à l'élaboration, à l'adaptation ou au remaniement du matériel. D'un point de vue historique, celles-ci sont en grande partie couvertes par des dons. Le financement par des donateurs représente donc un élément essentiel pour lancer des pratiques en matière de REL. Il est pourtant nécessaire, afin d'assurer la pérennité et la bonne utilisation de ces dernières, que les gouvernements et les établissements d'enseignement investissent de façon systématique dans les programmes, les cours ainsi que l'élaboration et l'acquisition de matériel. Les dépenses comprennent la rémunération des personnes concevant les programmes et les ressources, l'adaptation des REL existantes, la gestion des droits d'auteur (lorsque le matériel n'est pas sous licence libre), etc. Elles englobent également les coûts afférents, tels que l'infrastructure TIC (à des fins d'écriture et de partage du contenu), la connexion Internet, l'organisation d'ateliers et de réunions pour que les équipes chargées d'élaborer le contenu puissent échanger, etc.

« Libre » dans REL

Le terme de « open » (traduit en français par « libre » ou « ouvert » selon le contexte) est souvent utilisé au sens large. Ayant gagné en visibilité, il est souvent employé dans de nombreux secteurs : gouvernement ouvert, architecture ouverte, société ouverte, libre accès au matériel pédagogique et logiciel libre (Weller, 2011).

Dans de nombreux cas de figure, ce ne sont plus les REL qui sont au cœur des discussions actuelles sur la réforme de l'éducation, et en particulier de l'enseignement supérieur, mais les cours en ligne ouverts à tous (MOOC). Par exemple, la plupart des MOOC n'accordent aux apprenants que des droits d'utilisation équitable ou des droits définis dans des licences précises. La plupart ne peuvent pas être légalement reproduits ou mis à jour par des utilisateurs qui s'en serviraient pour créer leur propre cours. Ils ne font donc pas partie des REL.

Les REL, comme précisé plus haut, doivent être mises à disposition sous une licence libre qui permet de les utiliser, de les réutiliser et de les modifier de façon légale.

Enjeux de l'intégration des pratiques liées aux REL

On constate que la connaissance de l'existence des REL s'est propagée plus rapidement que leur application. Il subsiste des obstacles à leur intégration par la communauté éducative mondiale. La Déclaration de Paris a mis en évidence ces obstacles, les signalant à des fins de coopération internationale. Bien que des progrès aient été accomplis dans chaque domaine, il faut que la communauté internationale continue de redoubler d'efforts. Ces obstacles sont notamment les suivants : (1) capacité des utilisateurs à utiliser, réutiliser et partager les REL, (2) barrières linguistiques et culturelles, (3) accès inclusif et équitable à des REL de qualité, (4) nécessité de changer de modèle économique et (5) création de cadres politiques favorables.

(1) Capacité des utilisateurs à utiliser, réutiliser et partager les REL

[Déclaration de Paris sur les REL (2012) : a, d, e, f, i]

Renforcement des capacités pour l'ensemble des acteurs de l'éducation

Pour tirer parti des REL, il faut des dirigeants flexibles, ouverts aux idées nouvelles et prêts à prendre des décisions. Il est donc nécessaire de renforcer les capacités de ces personnes pour que l'exploitation des REL se fasse à partir du sommet comme de la base. Cela passe notamment par le renforcement des capacités des parties prenantes de l'éducation (dirigeants, éducateurs et élèves), afin qu'elles puissent partager des matériels créés sous licence libre, ainsi que l'élaboration d'outils accessibles pour faciliter la recherche, la récupération et le partage de REL précises et pertinentes, qui répondent à des besoins spécifiques.

Développement des compétences pour l'utilisation, la réutilisation et le partage des REL

En outre, le renforcement des capacités nécessite que des activités de développement professionnel soient proposées aux éducateurs afin qu'ils puissent acquérir les compétences et les aptitudes indispensables pour utiliser les REL. Les éducateurs doivent également s'appuyer sur la connaissance du numérique et des médias pour trouver, partager, créer et remanier efficacement des REL. Étant donné que les ressources disponibles ne correspondent pas toujours aux méthodologies ou aux matières locales, le personnel doit être formé pour rechercher et adapter les REL. Parmi les autres compétences essentielles, citons : (i) l'aptitude à saisir l'intérêt des travaux d'autrui et à imaginer une façon de les réutiliser dans un nouveau contexte, (ii) les compétences techniques pour apporter des changements aux REL, (iii) la maîtrise de la traduction et (iv) la capacité à distribuer et partager de nouvelles versions des REL avec les élèves et la communauté ouverte. Le répertoire en ligne du COL (<http://doer.col.org/>) constitue une ressource complète sur les REL dans le Commonwealth.

Les compétences devraient également porter sur les questions de droit d'auteur et conférer une bonne compréhension des licences libres, de leurs implications et de leur fonctionnement pratique, en particulier s'agissant de remanier les contenus disponibles sous différentes licences. Des mécanismes doivent être mis en place pour attester du temps, des efforts et des compétences déployés par l'équipe éducative pour concevoir et adapter des REL.

Un autre élément clé consiste à populariser les systèmes de stockage et de récupération des REL (UNESCO, 2016b) et donc à les simplifier afin qu'ils incluent les outils et les informations nécessaires pour faciliter au maximum l'élaboration de REL. Il n'existe pour l'heure aucune norme relative à l'accès, à l'utilisation et à la réutilisation des REL. De plus, les outils disponibles pour partager les ressources sont limités et les plates-formes actuelles, souvent difficiles à utiliser.

(2) Barrières linguistiques et culturelles

[Déclaration de Paris sur les REL (2012) : g]

On aborde ici la nécessité de promouvoir le multilinguisme dans le cyberspace. L'Internet, qui constitue le principal moyen pour partager les REL, offre la possibilité d'améliorer la libre circulation des idées par les mots et les images. La participation de tous représente néanmoins un défi, la majorité du contenu étant en anglais. Produire des REL en langue locale permet d'accroître la diversité, la qualité et la pertinence du contenu.

En outre, il est indispensable de répondre aux problématiques culturelles liées à l'attitude face au partage. Il est important de proposer des contreparties pour encourager ou, si besoin, imposer l'utilisation des REL dans les établissements d'enseignement. Dans le cadre des activités de développement des capacités, il est utile de créer et de soutenir des communautés de pratique actives pour favoriser la collaboration et le partage d'informations. Cette coopération représente un autre avantage potentiel : améliorer la qualité (à travers la révision et l'approbation des matériels proposés), accroître l'accès et réduire les coûts grâce au partage.

(3) Accès inclusif et équitable à des contenus de qualité

Ce point touche à deux concepts : l'accessibilité des REL pour les personnes handicapées et l'appui à l'utilisation des REL dans tous les environnements de TIC.

Accessibilité pour les personnes handicapées

Bien que les REL soient diffusées sous licence libre, cela ne les rend pas accessibles à tous pour autant. Il est donc essentiel de faire en sorte que les questions d'accessibilité soient intégrées à toutes les étapes d'utilisation des REL : création, partage ou remaniement. Environ 15 % de la population mondiale, soit près d'un milliard de personnes, souffre de handicap (Organisation mondiale de la Santé, 2013). Ce chiffre augmente parallèlement à la croissance démographique, à la pauvreté grandissante, aux catastrophes naturelles, aux conflits et au vieillissement de la population. Étant donné qu'un si grand nombre de personnes sont atteintes de handicap, il est vital que les possibilités d'apprentissage soient largement accessibles. *[Déclaration de Paris sur les REL (2012) : a, b, c, d, e]*

Connectivité

Malgré le fort potentiel des REL, des obstacles entravent leur accès, en particulier dans les pays en développement où la disponibilité des TIC et la connexion Internet posent des difficultés. Pour accéder aux REL, il faut disposer d'une infrastructure de TIC suffisante. Une connexion Internet fiable et rapide, qui fait toujours défaut dans de nombreux établissements, s'avère également utile. De plus, la bande passante représentant un coût important, certains élèves vivant dans une situation socioéconomique précaire ne peuvent accéder aux TIC, à l'Internet et aux REL. En outre, face à l'utilisation croissante des technologies et des réseaux mobiles pour accéder au réseau Web partout dans le monde, et en particulier dans les pays en développement, il est crucial de mettre à disposition des REL accessibles sur mobile à des fins de partage, de création et de remaniement et de garantir que ces contenus soient facilement téléchargeables pour une diffusion par le biais de réseaux « hors ligne » si nécessaire. *[Déclaration de Paris sur les REL (2012) : a, b, c, d, e, f, l]*

Préoccupations relatives à la qualité

Un débat récurrent au sujet des REL porte sur leur qualité. Les défenseurs des REL font remarquer que la transparence inhérente à ce contenu (car les ressources fournies par l'équipe sont partagées de façon ouverte et libre) exerce généralement une pression sociale sur les établissements et le corps enseignant qui les incite à démontrer la qualité de leur production. Certains acteurs qui dépendent d'institutions utilisent l'image de marque ou la réputation de celles-ci afin de convaincre l'utilisateur que le matériel diffusé sur un site Internet est de grande qualité. Si ce n'est pas le cas, le prestige de l'institution est mis en jeu. Une autre démarche consiste à faire appel à l'examen par les pairs, qui est l'un des processus d'assurance qualité les plus employés dans le monde universitaire. Alors que, partout dans le monde, de plus en plus d'établissements demandent à leurs éducateurs de partager davantage de contenus sous licence libre, l'expérience démontre clairement que soumettre la production intellectuelle à une vérification minutieuse par les pairs apporte des améliorations supplémentaires. Ce phénomène s'explique à la fois par le temps investi par les éducateurs pour perfectionner leur matériel avant de le partager ouvertement et par les retours qu'ils reçoivent de la part de leurs pairs et de leurs élèves qui leur permettent d'apporter encore des améliorations.

S'agissant d'élaborer du matériel pour l'enseignement K-12 (maternelle + 12) et la formation des enseignants, il convient de s'assurer que les mécanismes d'assurance qualité appliqués aux contenus hors REL soient, dans la mesure du possible, appliqués aux REL qui se sont avérées utiles et devraient être davantage exploitées. *[Déclaration de Paris sur les REL (2012) : a, b, d, e, i]*

(4) Nécessité de changer de modèle économique

[Déclaration de Paris sur les REL (2012) : j]

À l'échelle mondiale, le modèle économique de l'édition papier est soumis à une pression croissante en raison des avancées technologiques et de la numérisation du contenu. Les changements subis par le secteur de l'édition affectent son marché et son modèle économique. Certains principes fondamentaux et immuables, tels que les économies d'échelle, ont perdu en importance. Les livres numériques sont généralement vendus à un prix inférieur que les livres imprimés et les œuvres tombant dans le domaine public sont de plus en plus nombreuses : cela risque de menacer davantage le modèle économique traditionnel de l'édition (Rodrigues, Chimenti, Nogueira, Hupsel et Repsold, 2014).

La demande croissante d'accès à une éducation de qualité, conjuguée à la progression des taux de scolarité, implique la multiplication des ressources pédagogiques, en particulier de manuels scolaires abordables. Cependant, l'envolée du prix de ces ouvrages, parallèlement à l'augmentation des frais de scolarité, entraîne une hausse significative du coût global de l'éducation. Alors que le prix des manuels grimpe, on assiste à un repli concomitant sur les éditions numériques grâce à la disponibilité accrue des TIC. Les possibilités offertes par l'accès à des livres scolaires abordables et aux REL permet d'envisager une hausse contenue du prix des manuels, dont certains seraient mis à disposition gratuitement par des organisations ou des établissements dans leur version électronique.

De telles mutations poussent le secteur de l'édition à repenser son modèle économique et à redéfinir ses produits et services afin qu'ils correspondent aux situations, aux besoins et aux exigences en pleine évolution. De plus en plus de gouvernements et d'institutions, que ce soit au niveau national, régional ou local, demandent que les ressources pédagogiques financées par les contribuables ou les fonds publics soient publiées sous licence libre en tant que REL. Dans le même temps, les éditeurs scolaires et universitaires de ces pays entrent dans une période de transition et de réflexion par rapport aux futures synergies entre publications papier sous droit d'auteur et REL financées par l'État.

Il est nécessaire de trouver des solutions innovantes pour mettre en place de nouveaux modèles économiques, afin que les intérêts de la communauté des REL comme des éditeurs scolaires soient considérés. Plusieurs possibilités existent : (i) éditeurs fournissant des services sur-mesure liés à l'éducation, (ii) éditeurs se concentrant sur de nouveaux sujets qui n'ont pas encore été traités dans des REL, (iii) éditeurs proposant des co-produits (par exemple, publier des manuels conventionnels accompagnés d'autres produits sous licence libre, tels que des jeux éducatifs), (iv) éditeurs concevant des REL et (v) éditeurs développant des modèles hybrides qui permettent aux REL et aux publications traditionnelles sous droit d'auteur de coexister, chacune répondant à des besoins différents exprimés par le public (UNESCO, 2016b).

(5) Création de cadres politiques favorables

[Déclaration de Paris sur les REL (2012) : c]

La Déclaration de Paris sur les REL affirme que les ressources pédagogiques élaborées avec des fonds publics devraient être mises à disposition du public sous licence libre. Cela rend nécessaire de stimuler la création, l'adoption et l'application de mesures appuyant les pratiques relatives aux REL. Les décideurs gouvernementaux et institutionnels jouent un rôle crucial pour instaurer des politiques qui donnent une orientation aux systèmes éducatifs et qui peuvent accélérer ou freiner l'adoption et la création d'OER. Plusieurs pays ont déjà adopté des mesures relatives aux REL¹. L'existence de politiques nationales favorables à ce type de contenu peut être utilisée pour mesurer le niveau d'engagement en matière de REL. L'absence de pareils cadres peut limiter et retarder le processus d'adoption, voire décourager les institutions de s'engager dans une

1

Cf. https://wiki.creativecommons.org/wiki/OER_Policy_Registry (en anglais).

démarche de REL. De plus, les intérêts commerciaux, le défaut d'information et le manque d'impulsion forte peuvent limiter l'élaboration et la mise en œuvre de politiques à l'appui des REL. Lorsque les gouvernements et les institutions ont décidé d'adopter une démarche en faveur des licences libres (impliquant que les produits issus de subventions ou de contrats soient publiés sous ce régime), il est également essentiel de proposer des guides et des dispositifs de développement professionnel pour appliquer ce système.

Meilleures pratiques

Comme indiqué dans la publication *Lignes directrices pour les ressources éducatives libres (REL) dans l'enseignement supérieur* (UNESCO et Commonwealth of Learning, 2011), le rôle des gouvernements dans l'éducation et les relations entre les pouvoirs publics et les institutions varient considérablement d'un pays à l'autre. Cependant, les gouvernements apportent en général une contribution importante pour établir des politiques relatives aux systèmes éducatifs. Ils ont intérêt à ce que les investissements publics dans l'éducation participent de façon efficace et rentable au développement socioéconomique.

Dans ce contexte, ils sont souvent à même d'exiger que les matériels pertinents sur le plan éducatif et élaborés grâce à des fonds publics soient mis à disposition sous licence libre. Bien que l'exemption de licence libre se justifie parfois, le partage de ressources pédagogiques peut considérablement améliorer la qualité, la transparence et l'accessibilité des systèmes éducatifs. De même, les gouvernements peuvent avoir recours à la licence libre pour accroître la portée des investissements publics en favorisant la réutilisation à grande échelle de ces ressources avec un minimum de dépenses supplémentaires.

À cet égard, l'extrait suivant des *Lignes directrices pour les ressources éducatives libres (REL) dans l'enseignement supérieur* (UNESCO et Commonwealth of Learning, 2011, p. 5-7) s'avère utile. Il suggère que les gouvernements agissent comme suit :

- (a) **Faciliter l'utilisation des REL lors de la conception de la politique de l'enseignement supérieur.** Les gouvernements pourraient à cet effet encourager et faciliter l'utilisation des REL comme moyen d'adapter les expériences d'apprentissage à un plus large éventail d'apprenants et d'appuyer des programmes nationaux d'inclusion sociale. Ils pourraient ainsi promouvoir l'accès équitable à l'enseignement supérieur et améliorer les résultats de l'apprentissage de tous les apprenants, et accroître les chances de succès de cette entreprise en instituant un programme public de soutien à la création et à la réutilisation des REL.
- (b) **Envisager l'adoption d'un système de licence ouverte.** Un moyen efficace d'accélérer la mise en œuvre d'un système de licence ouverte et le partage des ressources de l'enseignement supérieur consisterait à adopter, au niveau des orientations générales, un cadre approprié. Celui-ci pourrait s'inscrire dans la politique globale relative au régime des droits de propriété intellectuelle (DPI) et du droit d'auteur dans l'enseignement supérieur, couvrant à la fois l'enseignement et la recherche. Ce cadre pourrait être étendu aux droits d'auteur et DPI applicables aux matériels didactiques produits par des services et organismes publics.
- (c) **Envisager l'adoption de normes ouvertes.** Aux mesures énoncées plus haut pourraient s'ajouter l'adoption de normes ouvertes appropriées. Il s'agirait d'assurer le plein accès aux ressources de l'enseignement supérieur et leur utilisation ou partage sans restrictions, y compris les comptes rendus de recherche et les publications éducatives, ce qui assurerait la pérennité des documents électroniques modifiables, indépendamment des changements apportés au logiciel. Ces normes pourraient s'appliquer aux matériels didactiques produits par des services et organismes publics et par des établissements recevant une aide de l'État pour la production de ressources éducatives.

- (d) **Contribuer à mieux faire connaître les principaux enjeux concernant les REL.** Les gouvernements pourraient notamment réaliser et diffuser des études de cas sur les bonnes pratiques et les exemples d'utilisation pertinents afin d'appuyer les efforts de mise en œuvre. Les gouvernements pourraient aider les acteurs de l'enseignement supérieur à mieux comprendre les questions relatives aux DPI, ainsi que la façon dont ces droits sont actuellement définis et remis en question par la numérisation et le partage en ligne rapides des informations et des ressources.
- (e) **Promouvoir des stratégies nationales en matière de TIC et de connectivité.** Étant donné le rôle essentiel des TIC dans l'accès en ligne et le partage des contenus, ils pourraient s'efforcer en priorité d'assurer en permanence au personnel et aux élèves de l'enseignement supérieur la connectivité et l'accès aux TIC dont ils ont besoin.
- (f) **Soutenir l'élaboration et le partage durables de matériels d'apprentissage de qualité.** L'élaboration et l'utilisation durables des REL dépendent essentiellement du soutien apporté aux établissements d'enseignement supérieur, individuellement et collectivement, dans leurs efforts pour produire et partager des ressources éducatives de grande qualité. On pourrait notamment soutenir les initiatives nationales visant à élaborer des contenus locaux, ainsi que les efforts déployés aux niveaux régional et mondial pour mettre en place des dépôts et des répertoires de REL, ainsi qu'encourager les mécanismes propres à améliorer la qualité de ces ressources. Il n'existe aucune stratégie unique qui soit efficace dans tous les contextes, et une approche coordonnée donnerait probablement les meilleurs résultats.

Il n'existe aucune stratégie unique qui fonctionnerait dans tous les contextes, mais une approche coordonnée serait susceptible de donner les meilleurs résultats.

Conclusion

Les REL offrent la possibilité unique d'améliorer les résultats scolaires, de réduire les coûts et de perfectionner la qualité de l'enseignement en contribuant à un partage efficace. Aux niveaux national et institutionnel, l'utilisation concrète de ce contenu au sein des systèmes éducatifs garantira que les chances offertes par le mouvement avant tout populaire des REL seront effectivement saisies pour œuvrer au cœur des systèmes éducatifs mondiaux. Les caractéristiques innovantes et rentables des REL participeront à la réalisation des cibles de l'ODD 4, à savoir une éducation de qualité accessible, équitable et inclusive. Les consultations régionales du 2^e Congrès mondial des REL ont pour but d'examiner les stratégies et les solutions face aux défis présentés par l'intégration des REL. Dans la perspective d'échanger des stratégies, le pouvoir transformateur des REL peut être mis à profit pour « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».

Bibliographie

- Hoosen, S. (2012). *Survey on governments' open educational resources (OER) policies*. Vancouver, Canada : Commonwealth of Learning et UNESCO. Disponible à l'adresse suivante (en anglais) : <http://oasis.col.org/handle/11599/291>
- ORS Impact (2015). *Evaluation of the William and Flora Hewlett Foundation's Investment in International Policy Advocacy for Open Educational Resources*. Disponible à l'adresse suivante (en anglais) : <http://www.hewlett.org/sites/default/files/ORS%20Impact%20OER%20Evaluation%20Report%20CC%20licensed.pdf>
- Rodrigues, M., Chimenti, P., Nogueira, A., Hupsel, L. et Repsold, A. (2014). From print to screen: Changes and challenges facing the Brazilian publishing industry. *Revista de Administração* (São Paulo), volume 49, n° 3, p. 491-505. Disponible à l'adresse suivante (en anglais) : www.rausp.usp.br/download.asp?file=RAUSP_v49n3_491-505.pdf
- UNESCO. (2002). *Forum sur l'impact des didacticiels libres pour l'enseignement supérieur dans les pays en développement : rapport final*. Paris, France : UNESCO.
- UNESCO. (2012a). *Déclaration de Paris sur les REL 2012*. Paris, France : Congrès mondial des Ressources éducatives libres. Disponible à l'adresse suivante : http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/Events/French_Paris_OER_Declaration.pdf
- UNESCO. (2012b). Le Congrès des Ressources éducatives libres adopte une déclaration historique. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/resources/news-and-in-focus-articles/in-focus-articles/2012/open-educational-resources-congress-passes-historic-declaration/>
- UNESCO. (2015a). *Éducation 2030 : Déclaration d'Incheon et Cadre d'action : vers une éducation inclusive et équitable de qualité et un apprentissage tout au long de la vie pour tous*. Incheon, République de Corée : UNESCO. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.uis.unesco.org/Education/Documents/incheon-framework-for-action-fr.pdf>
- UNESCO. (2015b). *Mobiliser les technologies de l'information et de la communication pour réaliser l'objectif d'éducation post-2015 : rapport de la Conférence internationale sur les TIC et sur l'éducation post-2015*. Paris, France : UNESCO. Disponible à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002430/243076f.pdf>

UNESCO. (2016a). 199^e session du Conseil exécutif. 199 EX/33 : *Projets de décision recommandés par la Commission du programme et des relations extérieures (PX)*. Paris, France : UNESCO. Disponible à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002444/244481f.pdf>

UNESCO. (2016b). *Rapport final de la Réunion feuille de route pour les Ressources éducatives libres (REL)*. Paris, France : UNESCO.

UNESCO et Commonwealth of Learning. (2011). *Lignes directrices pour les Ressources éducatives libres (REL) dans l'enseignement supérieur*. Disponible à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002328/232842f.pdf>

Weller, M. (2011). *The digital scholar: How technology is transforming scholarly practice*. Bloomsbury Collections. Disponible à l'adresse suivante (en anglais) : http://www.bloomsburyacademic.com/view/DigitalScholar_9781849666275/chapter-ba-9781849666275-chapter-009.xml

Organisation mondiale de la Santé. (2013). *Handicap et santé*. Aide-mémoire n° 352. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs352/fr/>



Le présent document est sous licence [Creative Commons Attribution 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/).